

Tarifs du marché Saint Michel

Monsieur le Maire,

La **ville** de Bordeaux a la chance d'avoir en son centre historique le marché Saint Michel, extrêmement vivant et animé, très fréquenté par les Bordelais.

Les **commerçants** de ce marché ont attiré mon attention sur la problématique des tarifs de droits de place. Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit pour ce type de marchés un tarif uniforme et établi sur les mêmes bases. Or, le marché St Michel paraît échapper à cette règle, certains commerçants devant s'acquitter d'un tarif au mètre linéaire et d'autres au mètre carré.

Aussi, Monsieur le Maire, je souhaiterais connaître les motifs permettant le non respect de l'article L.2331 du CGCT ainsi que les critères permettant d'appliquer des tarifs différents selon les commerçants ?

Emmanuelle AJON
Conseillère Municipale